

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

en date du **14 NOVEMBRE 2006**

Le nombre de Conseillers Municipaux étant de 39,
L'an deux mil six, le quatorze du mois de novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal,
dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la Présidence de Madame CAVECCHI, 1^{ER} Adjoint au Maire de Franconville.

PRESENTS : Mme CAVECCHI, Mme GIRONA, M. DI PIAZZA, Mme CHAPPAZ, M. COTTIN, M. CHANUDET,
Mme DIDELET, Mme DODIN, M. VICOIGNE, Mme BAUGE, M. VERBRUGGHE, Mme CATUSSE,
M. FINCK, Mme GONZALEZ, M. LANDRY, Mme PHILIPPOT, M. LE CAM, M. FERNANDEZ,
M. YVARS, Mme ROYE, Mme DA MAIA, M. PUYRAIMOND, M. DONOT, M. SEBAOUN,
Mme FERRET, Mme AUBOIN, Mme ROBERT, M. BEN HABIB, M. BODIOU, M. SANGUIN.

ABSENTS : M. DELATTRE (Pouvoir à Mme CAVECCHI)
M. SOUJED (Pouvoir à M. CHANUDET)
M. SALLOT (Pouvoir à M. COTTIN)
Mme POIGNEAU (Pouvoir à M. FERNANDEZ)
M. BOURLIER (Pouvoir à Mme ROYE)
Mme MOSER (Pouvoir à M. YVARS)
Mme BAIN (Pouvoir à Mme CHAPPAZ)
M. LEROUX Absent
Mme COHEN Non excusée

SECRETAIRE : Mme GIRONA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-6 du Code des Collectivités Territoriales, il a été
procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme GIRONA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces
fonctions qu'elle a acceptées.

**Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 07 novembre 2006 s'est réuni à l'Hôtel de Ville.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.**

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2006

(Rapporteur Mme CAVECCHI)

Le procès verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2006 n'apporte aucune observation. Il est donc adopté à l'unanimité.

2. DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2006 – BUDGET VILLE.

(Rapporteur Mme DA MAIA)

Il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster les crédits du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire votés par délibérations du Conseil Municipal selon l'état joint à la délibération.

APRES en avoir délibéré, à la majorité, LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE l'état des ajustements de crédits 2006 proposés conformément aux états présentés en séance.

3. DECISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2006 – BUDGET ASSAINISSEMENT.

(Rapporteur Mme DA MAIA)

Il s'agit d'approuver la décision modificative n°2 au Budget primitif 2006 afin d'ajuster les crédits suivant l'état annexé à la délibération.

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE l'état des ajustements de crédits proposé conformément aux états présentés.

4. SUBVENTIONS COMMUNALES DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2006 – ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF. (Rapporteur M. CHANUDET)

A la demande de diverses associations sportives et après avis de la commission des sports, il est proposé au Conseil Municipal de subventionner certaines associations sportives au titre de l'exercice 2006 :

▪ Hand ball club	285 €	subventions déjà versées en 2006	12.000 €
▪ Basket Club	392 €		115.000 €
▪ Parisis Rugby club	1.887 €		19.000 €
▪ A.F.H.M.A.	364 €		2.500 €
▪ Athlétisme	8.568 €		120.000 €

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE D'ATTRIBUER les sommes citées ci-dessus aux associations sportives concernées.

5. MODALITES DE REMBOURSEMENT POUR LA REGIE DE RECETTES DE L'ECOLE DE MUSIQUE. (Rapporteur Mme DIDELET)

Il s'agit de déterminer les modalités de remboursement sur la régie de recettes de l'Ecole de Musique pour les inscriptions qui seront prises.

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE d'accepter le remboursement sur la régie de l'Ecole de Musique dans les cas suivants (et dans l'hypothèse où l'enfant n'assiste plus aux cours et sur présentation de pièces justificatives) :

- Perte d'emploi des parents,
- Déménagement hors du département du Val d'Oise,
- Maladie de l'élève supérieure à 3 mois, décès.

et AUTORISE Monsieur le Député-Maire à prendre par décision, toute mesure complémentaire due à une situation exceptionnelle ou au changement de l'organisation du service concerné.

6. ORGANISATION DES CLASSES D'ENVIRONNEMENT – PROGRAMME 2007

(Rapporteur Mme CAVECCHI)

Il est demandé à l'assemblée de voter le programme 2007 des classes de découverte, concernant 182 élèves. Sept classes élémentaires partiront en classes de découverte, avec des thèmes différents, pour des séjours de 5 jours ou 4 jours :

A Sarzeau dans le Morbihan du :

- **5 au 9 février 2007** : 28 élèves de CE2 et 28 élèves de CM1 de l'école élémentaire de la Source partiront 5 jours et bénéficieront d'un projet sur le « théâtre ».
- **5 au 9 mars 2007** : une classe de CE1 (28 élèves) et une de CE2 (28 élèves) de l'école élémentaire Épine Guyon 2 ont choisi la découverte des « Arts Plastiques », sur un séjour de 5 jours.
- **du 2 au 6 avril 2007** : une classe « Peinture » sera organisée pour les 24 élèves du CE2/CM1 de l'école élémentaire de l'Épine Guyon 1.

Par ailleurs, une classe de 5 jours sur la « Préhistoire » se déroulera à Gourdon dans le Lot, du 11 au 15 mai 2007. Une classe de CE2 de l'école élémentaire Jules Ferry est concernée (24 élèves)

Un séjour de 4 jours, classe « Équitation », est prévu au domaine équestre de Chevillon dans les Côtes d'Armor du 2 au 5 mai 2007, pour un CP/CE1 de 22 élèves de l'école élémentaire des Quatre Noyers.

50% du montant est pris en charge par la Mairie, le reste par la famille.

APRES en avoir délibéré, à la majorité, LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer les conventions nécessaires avec les organismes responsables des centres d'accueil agréés pour ces classes d'environnement.

7. AUTORISATION DONNEE A M. LE DEPUTE-MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE REAMENAGEMENT DES BUREAUX DU REZ-DE-CHAUSSEE DE LA MAIRIE. (Rapporteur M. VICOONE)

Dans le cadre des travaux liés au réaménagement des bureaux du rez-de-chaussée de la Mairie, il s'est avéré nécessaire, en cours de chantier, d'apporter des travaux supplémentaires et de supprimer certaines prestations au marché initial :

En moins value :

- Travaux de remplacement de 18 radiateurs,
- Travaux d'électricité, de cloisons amovibles, de plomberie et de faux plafond.

En plus value :

- Fourniture et pose d'une climatisation complémentaire pour le hall principale,
- Travaux de plâtrerie, de cloisons amovibles et de menuiserie intérieure,
- Décoration sur fresque.

L'ensemble de ces prestations représentant 4.89 % du montant initial du marché.

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant N°1 au marché de réaménagement des bureaux du rez-de-chaussée de la Mairie, PRECISE que le montant total de l'avenant au marché est fixé à 16.130,02 € HT soit 19.291,50 € TTC, PRECISE que le montant du marché initial de 330.000,00 € HT soit 394.680,00 € TTC est donc porté à 346.130,02 € HT soit 413.971,50 € TTC.

8. STRUCTURE MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE RUE DES POMMIERS SAULNIERS - AUTORISATION DONNEE A M. LE DEPUTE-MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT N°8 : CHAUFFAGE – PLOMBERIE – VENTILATION AVEC L'ENTREPRISE PECHON. (Rapporteur M. VICOONE)

Suite à la commission d'appel d'offres du 17 mars dernier qui avait attribué 7 lots et déclaré infructueux le lot N° 8, plomberie chauffage ventilation, un marché négocié a été lancé pour ce dernier.

L'Entreprise PECHON, après négociation, a été retenue par la commission d'appel d'offres pour un montant de 267 167,05 € HT.

Pour mémoire, l'estimation du maître d'œuvre était de 269 000 € HT.

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer le marché du lot N° 8 de la structure multi-accueil petite enfance avec l'entreprise retenue.

9. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2005 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL ET FORET. (Rapporteur Mme CAVECCHI)

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération Val & Forêt adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'EPCI. Monsieur le Maire en fait communication au Conseil Municipal.

Pour rappel, la Communauté d'Agglomération Val et Forêt, située dans la Vallée de Montmorency, comprend 6 communes : Eaubonne, Ermont, Franconville, Le Plessis-Bouchard, Montlignon et Saint-Prix. Sa superficie est de 2 814 hectares pour 100 378 habitants.

Le rapport 2005 contient les éléments suivants qui ont été portés à la connaissance des élus du Conseil Municipal :

- le Conseil Communautaire s'est réuni en 8 séances publiques et a délibéré sur 47 dossiers.
- Composé du Président et des Vice-Présidents, le Bureau s'est réuni à 11 reprises. Le Président a pour sa part, pris 88 décisions.
- Diverses subventions ont été accordées à des associations d'intérêt communautaire (ADVOCAR...).
- Dans le cadre de l'organisation des compétences et la garantie de la cohérence du projet de développement, les compétences de la commission « Aménagement – Habitat » ont été élargies à celles de la Politique de la Ville, sous la Présidence de Monsieur Francis DELATTRE.
- Au 31 décembre 2005, Val et Forêt comprenait 88 personnes.
- Les services Développement Economique et Emploi se sont rapprochés à la fin de l'année 2005.

En matière d'emploi :

Réception du public : augmentation de la fréquentation, notamment pour les aides pour la rédaction de CV et de lettres de motivation.

«Action Plus» : des demandeurs d'emploi partent au devant de recruteurs en entreprises.

Conventions avec les partenaires : collaboration avec des associations venant en aide aux demandeurs d'emploi.

Partenariats avec les communes : notamment par le biais des CCAS des communes membres.

En matière de Transports et Infrastructures : aménagement de la Gare d'Ermont-Eaubonne, validation du Plan Local de Déplacements (PLD) et amélioration des lignes de bus : outre la modification des horaires de la ligne 30-35 pour s'adapter aux horaires des collégiens, un travail sur le réseau de bus de Franconville a été entrepris.

- Achèvement de la première tranche des pistes cyclables en 2006.

- Réhabilitation du Poste de Police Municipale de Franconville ;

- Projet d'implantation d'un Poste de Police Municipale Intercommunal à Saint-Prix ;

Actions pour la sécurité et la prévention de la délinquance : création d'une Police Municipale Intercommunale, lutte contre la délinquance routière, développement et renforcement du partenariat entre Police Nationale et Municipale, création d'un nouveau commissariat de Police Nationale, réaménagement de l'espace « accueil » au sein du commissariat principal d'Ermont.

Actions culturelles : édition du Printemps de l'Environnement « De la propreté à l'éco-citoyenneté », Fête de la Musique, Semaine Bleue pour les Seniors, mise en réseau des Bibliothèques.

Madame CAVECCHI précise que les dernières demandes formulées en 2006 par M. Le Maire ont abouties, à savoir :

- Acquisition de deux balayeuses pour le secteur de notre commune ;

- Création d'une ligne de bus au Nord de la voie ferrée pour compenser les problèmes de circulation engendrés par les travaux de la gare ;

- Obtention d'une participation de Val & Forêt pour la réhabilitation des espaces extérieurs et aménagement de structures dans le secteur de la Fontaine Bertin (à hauteur de 1,2 M€).

LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE du rapport d'activité produit pour l'exercice 2005 par la Communauté d'Agglomération Val & Forêt.

10. DECISIONS PRISES PAR M. LE DEPUTE-MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal prend acte que les décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L. 2122-22 ont été portées à la connaissance des membres du Conseil municipal :

- Création d'un trottoir rue des Monts Rouges pour la sécurité des circulations piétonnes.
- Réalisations de travaux de raccordement au réseau d'assainissement des eaux pluviales Groupe scolaire de la Gare.
- Réalisations et impression du plan de la ville avec régie publicitaire.
- Aménagement de 6 zones avec ralentisseurs type coussins berlinois.
- 3^{ème} collège : aménagement du chemin au pourtour du collège.
- Marché pour la fourniture de mobiliers rez-de-chaussée de la mairie.
- Convention confiant à la Ste CAP COM 1 jour de formation.
- Signature d'une convention relative à la fourniture de repas pour les personnels de l'état.
- Mission de coordination SPS – Réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie.
- Convention confiant à la DDJS 3 jours de formation professionnelle.
- Revalorisation du taux horaire des vacataires.
- Aménagement de la Rue du Noyer Mulot.
- Signature d'un marché pour l'achat de pianos neufs.
- Réhabilitation et extension de la Maison Suger – mission complémentaire (OPC) avec le Cabinet BASALT ARCHITECTURE.
 - Convention de formation professionnelle avec la croix rouge.
- Virements de crédits « 4 » au titre de l'année 2006 – Budget Ville.
- Désignation d'un avocat à effet de représenter la commune dans le dossier l'opposant à M. et Mme JOUCLARD.
- Marché pour la fourniture de mobiliers pour le CLM ARC-EN-CIEL.
- Cirque Roger LANZAC du 24/08/2006 au 03/09/2006.
- Attribution d'un logement de fonction à un instituteur.
- Convention avec la CPAM – Dépistage et prévention de l'obésité.
- Fête foraine octobre 2006.
- Avenant au contrat du progiciel URBAPRO.
- Attribution d'un logement de fonction à un instituteur.
 - Signature d'une convention pour le prêt de cafetières à titre gratuit par la Société MIKO
- Annule et remplace la décision n° 85 du 16 mai 2006 : droits de stationnement pour les bureaux de vente sur la commune.
- Contrat de maintenance du progiciel LOAN.
- Contrat de maintenance du progiciel DELPHI.
- Avenant au contrat de maintenance du logiciel G. MUSE.
- Signature d'un marché pour l'implantation d'une climatisation dans les bureaux de l'accueil de la mairie.
- Délégation à M. SOUIED à effet de représenter la commune dans le dossier l'opposant à M. et Mme JOUCLARD.
- Révision du prix du repas payé à RGC à compter du 01/09/2006.
- Signature d'un marché pour l'achat de vêtement de travail.
- Signature d'un marché pour les séjours activités montagne.
- Convention individuelle confiant à EFR 2 formations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

LE DEPUTE MAIRE

FRANCIS DELATTRE